



# JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES

APRÈS DES MOIS DE PRÉSENTATION  
DE DOSSIERS ET D'ÉCHANGES STÉRILES,

# L'UNSA EXIGE UNE RÉELLE NÉGOCIATION

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales représentatives participent à des réunions de présentation de l'organisation opérationnelle des Jeux olympiques.



L'UNSA A INTERPELLÉ EN SÉANCE, LE 27 MARS, LE GROUPE PUBLIC UNIFIÉ LORS DE LA TABLE RONDE. EN RÉPONSE, L'ENTREPRISE ANNONCE QUE LE SUJET SERA ENFIN ÉVOQUÉ LORS DE LA PROCHAINE TABLE RONDE.

Cet événement de renommée mondiale va demander à l'ensemble des cheminots un engagement de tous les instants. Cependant, et après plusieurs mois d'échanges, le dialogue social est au point mort. Beaucoup de questions tant sur les conditions de travail que sur l'organisation opérationnelle restent encore en suspens sur beaucoup trop de périmètres. ●●●



UNSA-FERROVIAIRE

## MESURES FINANCIÈRES : AUCUNE NÉGOCIATION N'A DÉBUTÉ

L'UNSA exige que l'entreprise mette en place de véritables négociations sur les mesures JOP annoncées. Ces dernières sont clairement insuffisantes et elles ne répondent pas aux attentes des cheminotes et des cheminots. En plus des mesures JOP, l'entreprise devra répondre aux irritants métiers du quotidien, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

## AUJOURD'HUI, LE DIALOGUE SOCIAL ENTRE LA SNCF ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LES JOP EST DIFFICILE

Il est essentiel que le Groupe public unifié SNCF mette en place un réel dialogue social afin de garantir des conditions de travail équitables pour les employés mobilisés et assurer un service de transport de qualité pendant cet événement d'envergure internationale.



# NOS REVENDICATIONS

## LA NAO

- L'UNSA revendique une négociation annuelle obligatoire en amont des JOP.

## LE REPORT DE CONGÉS

- L'UNSA revendique que l'ensemble des salariés du Groupe public unifié soit concerné sans restriction, par la possibilité d'utiliser ses congés 2024 jusqu'au 30 juin 2025, et ce sans justificatif.
- L'UNSA revendique que l'on passe à 12 jours reportés.

## LA VALORISATION DES CONGÉS EN PÉRIODE DE MOINDRE BESOIN

- L'UNSA revendique d'élargir encore les périodes de moindre besoin en ajoutant les périodes du 1<sup>er</sup> juillet au 26 juillet 2024 et du 11 août au 28 août 2024.

## L'ALIMENTATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

- L'UNSA revendique que le nombre de jours sur le CET soit porté de 10 à 20 jours (inclure les RU et RM dans le nombre de jours pouvant alimenter le CET).
- L'UNSA demande que l'abondement soit doublé à partir du troisième jour posé sur le CET.
- L'UNSA revendique un surabondement d'une journée tous les deux jours supplémentaires posés sur le CET.

## LE PAIEMENT DES JOURS DE REPOS

- L'UNSA revendique que la majoration soit portée de 25 % à 50 %.

## L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE

- L'UNSA revendique l'indemnité journalière de 100 euros pour l'ensemble des cheminots travaillant en amont et / ou en aval puis pendant les Jeux olympiques.

## NOS REVENDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- L'UNSA revendique une prime spécifique Jeux olympiques et paralympiques de 1 000 euros post événement.
- L'UNSA revendique une reconnaissance des agents détachés et réalisant des tâches en vue des Jeux olympiques.
- L'UNSA revendique que les gardes d'enfant soient prises en charge par l'entreprise pour les agents qui participent à la production en amont, en aval et pendant la période des Jeux olympiques.
- L'UNSA revendique que les volontaires JOP soient éligibles à l'indemnité de 100 euros par jour.
- L'UNSA revendique une augmentation de 20 % de l'ensemble des indemnités prévues au chapitre 3 du GRH 00389 (annexe du GRH 00131).